



MAIRIE ROCHE
(Loire - 42600)

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL
19/03/2024 - 20 heures

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05 mars 2024

Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mr Laurent GRIOT adjoint, Mr Jean-Yves BESSEY, Mme Annick MAISSE, Mme Cindy TISSIER, Mr Frédéric GRANDPIERRE, Mr Jérôme VRAY, conseillers municipaux.

Excusé : Mr Jean-Baptiste WILLAUME donne pouvoir à Mme Christelle MASSON, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR donne pouvoir à Mme Christelle MASSON

Secrétaire de séance : Mr Jean-Yves BESSEY

ORDRE DU JOUR

Avant le début de la séance madame le Maire demande le rajout d'une délibération. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

- Le procès-verbal du conseil municipal du 04 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.
- **Délibération 2024 14 D CFU Commune**

Considérant les éléments susvisés :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
Dépenses	205475.43	76954.76	282430.19
Recettes	254095.46	75183.35	329278.81
Résultat de l'exercice	48620.03	-1771.41	46848.62
Excédent antérieur reporté	108428.23		108428.23
Déficit antérieur reporté		-12917.11	-12917.11
Résultat de clôture	157048.26	-14688.52	142359.74

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 du budget général de la commune de Roche,
DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **Délibération 2024 15 D Affectation du résultat commune**



MAIRIE ROCHE
(Loire - 42600)

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL
19/03/2024 - 20 heures

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 157 048.26 €
- un déficit de fonctionnement de 0€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice +48 620.03 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

B Résultats antérieurs reportés
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - +108 428.23 €

C Résultat à affecter + 157 048.26 €
= A+B (hors restes à réaliser)
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) -14 688.52 €
R 001 (excédent de financement) 0€

E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)

Besoin de financement 0 €
Excédent de financement (1) 0€

Besoin de financement F = D + E 14 688.52€

AFFECTATION = C = G + H 157 048.26 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 14 688.52€
G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 142 359.74 €

DEFICIT REPORTE D 002 (4) 0.00 €

- **Délibération 2024 16 D Budget Primitif Commune**



MAIRIE ROCHE

(Loire - 42600)

**PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL
19/03/2024 - 20 heures**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif 2024 de la commune. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve ce budget qui s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	384 355	241 995.26
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0	142 359.74
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		384 355	384 355

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	82 424.48	97 113
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	14 688.52	0
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		97 113	97 113

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	481 468	481 468
-----------------	---------	---------

- Délibération 2024 17 D CFU chaufferie



MAIRIE ROCHE
(Loire – 42600)

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL
19/03/2024 - 20 heures

Considérant les éléments susvisés :

	EXPLOITATION
Dépenses	22819.52
Recettes	22616.49
Résultat de l'exercice	-203.03
Excédent antérieur reporté	0
Déficit antérieur reporté	-13022.26
Résultat de clôture	-13225.29

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 du budget chaufferie de la commune de Roche,
DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de
la présente délibération,

- **Délibération 2024 18 D Affectation du résultat chaufferie**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de €
- un déficit d'exploitation de -13 225.29 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	-203.03 €
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
 <u>C Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou --	-13 022.26 €
D002 du compte administratif (si déficit)	
R002 du compte administratif (si excédent)	
 Résultat à affecter : D =A+C	--13 225.29 €
(SI D est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	

<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	0 €



MAIRIE ROCHE
(Loire - 42600)

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL
19/03/2024 - 20 heures

R 001 (excédent de financement)	0 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	
Besoin de financement = E + F	0.00 €

AFFECTATION = D	-13 225.29 €
1) Affectation en réserve R 1064 en investissement	0.00
2) Affectation en réserve R 1068 en investissement	0.00
3) Report en exploitation R 002(2)	
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé A la collectivité de rattachement (D 672)	
DEFICIT REPORTE D 002	-13 225.29 €

- Délibération 2024 19 D Budget Primitif Chauffage 2024**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve ce budget qui s'établit ainsi :

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	25 205.71	38 431
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION	13 225.29	0
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	38 431	38 431



MAIRIE ROCHE

(Loire - 42600)

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

19/03/2024 - 20 heures

			INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET			
+		+	+	
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT			
	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE			
=		=	=	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
TOTAL				
TOTAL DU BUDGET		38 431	38 431	

- **Délibération 2024 20 D fongibilité crédit**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section,
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **Délibération 2024 21 D Vote des taux 2024**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

1. de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à ceux de 2023 et de les porter à :

TH : 6.98 %

TFPB : 24.82 %



MAIRIE ROCHE

[Loire - 42600]

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

19/03/2024 - 20 heures

TFPNB : 36.38%

2. de charger M le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

• **Délibération 2024 22 D projet aménagement espace saint martin demande de subvention**

Madame le Maire rappelle que suite à plusieurs demandes les membres du conseil souhaiteraient installer deux tables de pique-nique dans l'espace Saint Martin.

Suite à l'arrivée des premiers devis le conseil décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet à hauteur de 3 000€ TTC
- D'autoriser madame le Maire à faire une demande de subvention au département au titre de l'enveloppe de solidarité à hauteur de 80% du total HT (1920€)

• **Questions diverses**

- Suite à la délibération 2024 22 D et aux interpellations de certains membres du conseil sur les barrières du plan d'eau présentant des problèmes Madame le Maire rappelle au conseil qu'il serait nécessaire d'être présent à toutes les étapes des chantiers (devis, installation, ect) pour que cela ne se produise pas.
- Après discussion le conseil municipal met en attente l'achat d'une table de ping-pong et reparlera de ce qui serait le plus opportun à installer sur l'espace Saint Martin comme équipement (barre de musculation, tremplin de vélo, ...) Un sondage pourrait être fait auprès de l'école pour donner des idées adaptées.
- Madame le Maire informe le conseil des difficultés rencontrées concernant le projet préau avec panneaux photovoltaïques (autoconsommation faible, orientation et toit requis par les ABF pas forcément adapté. Le conseil se met d'accord pour revoir le projet sans panneaux et de reprendre avis auprès de l'école et des artisans. Madame le Maire demande aux membres du conseil de l'aide pour le projet afin de décider collectivement de l'emplacement de la hauteur et autres éléments. Les rendez vous avec les artisans et l'école seront communiqués à l'ensemble du conseil.
- Le conseil est informé qu'un rendez-vous Mr Gibert de LFA (mobilité) aura lieu le 4 avril à 14h pour parler de la sécurisation du bourg.
- Il est rappelé au conseil que la déchèterie mobile se tiendra à Roche le jeudi 21 mars.



MAIRIE ROCHE
(Loire - 42600)

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL
19/03/2024 - 20 heures

- Jérôme Vray et Jean-Yves BESSEY informe le conseil que le toit de l'abribus est abîmé (tuiles qui glissent, bois qui pourrit, égouttière sur le banc ..) Ils sont montés sur le toit le 15 mars et ont changé 20 tuiles. Un devis pourrait être demandé.
- Frederic Grandpierre informe le conseil que les pièges à frelons offerts par le GDS lui ont été remis. Il est décidé de les distribuer aux personnes ayant des ruches
- Laurent GRIOT informe le conseil que Monsieur Emilien GRANDPIERRE a demandé l'autorisation de faire réparer l'étrave (soudure + entretien). Cela sera fait avant le prochain hiver.
- Cindy CHARLES soumet l'idée du comité des fêtes d'insonoriser la salle des associations avec des boîtes d'œufs.
- Jean-Yves BESSEY demande à Madame le Maire si la réunion qui s'est tenue à Sauvain au sujet des GR de pays s'est bien déroulée.

Madame le Maire lui indique que c'était très intéressant et explique que les GR de pays sont des variantes de GR. Sur le territoire cela sera le GR fourme des Hautes Chaumes

- Madame le Maire fait la distribution des flyers d'invitation pour le temps d'échange du 7 avril pour boîtage

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22h00. La prochaine réunion est fixée pour le 23 avril 2024.

Approuvé le 23/04/2024, à Roche

Le Maire, Christelle MASSON

Le secrétaire de Séance, Jean Yves BESSEY

